

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATION
A MADAME BAGOT CHIARAVALLI LAURA
2^{ème} Adjointe au Maire

AG/2026/025
du 19 MAI 2026

Commune de Bons-en-Chablais
Arrêté AG/2026/025 du 19 mai 2026

Portant délégation de fonction et de signature à un adjoint au Maire

Le Maire de la commune de Bons-en-Chablais

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu l'élection de M. Jérôme HASSAN en qualité de maire de la commune de Bons-en-Chablais le 20 mars 2026 par délibération D2026_032001.

Vu l'élection de Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI en qualité de 2^{ème} adjointe au maire en date du 20 mars 2026 par délibération D2026_032003.

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI certaines attributions du maire afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

ARRETE

Article 1^{er}

Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI 2^{ème} adjointe au maire reçoit délégation de fonction pour les affaires concernant les ressources humaines, les services à la population et les cérémonies commémoratives

Article 2

A ce titre, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI exercera les fonctions qui lui sont déléguées :

- **Au titre de sa délégation Ressources humaines**
 - o Du suivi des affaires courantes liées à sa délégation
 - o Du suivi des ressources humaines (avancements de grade et promotion interne, commission RH, comité social territorial)
 - o La validation des mandatements liés aux Ressources Humaines
 - o Validation des arrêtés de reclassement, de modification du temps de travail, de modification de position administrative, de maladie, congé, maternité.

- **Au titre de sa délégation Cérémonies patriotiques**
 - o Organisation des cérémonies commémoratives officielles (8 mai, 14 juillet, 11 novembre, ...)
 - o Veille du respect du protocole Républicain

- o Relation avec les associations des Anciens Combattants pour l'organisation des cérémonies commémoratives

- **Au titre de sa délégation des Services à la Population**

- o Etat civil : signature des actes de décès, mariage, reconnaissance, changement de noms et prénoms
- o Signature pour les demandes de certificat de vie, de légalisation, de copie certifiée conforme, de copie d'acte d'état civil
- o Suivi du dispositif France services, participation et animation des comités des pilotage
- o Signature des actes de demande de l'administration étrangère

Les actes signés devront porter le nom, prénom, qualité et la mention « par délégation »

Article 3 : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI percevra l'indemnité de fonction attribuée aux adjoints conformément à la délibération D2026_032005 et de l'article L.2123-24-1 III du Code Général des Collectivités territoriales.

A Bons-en-Chablais
Le 19 mai 2026

Le Maire,
Jérôme HASSAN

Notifié le :
Signature :



Transmission en préfecture le ..

Publié le

Ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains
- Monsieur le trésorier Payeur Général

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de GRENOBLE
2 Place de Verdun, BP1135 – 38022 Grenoble Cedex,
ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».*